



Vers de réseaux plus résilients de personnels vétérinaires pour l'Afrique 2024

Conférence continentale

26 – 28 novembre 2024 Nairobi, Kenya

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES ISSUES DE LA CONFÉRENCE

28 Novembre 2024

Considérant

1. Les recommandations de la Conférence régionale de l'OIE de 2015 sur le rôle des paraprofessionnels vétérinaires (Pretoria, Afrique du Sud) ;
2. La Conférence internationale de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire de 2016 (Bangkok, Thaïlande) ;
3. L'élaboration et la publication par l'OMSA (OIE) de :
 - a) Recommandations sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services Vétérinaires nationaux (2012)
 - b) Lignes directrices pour le cursus de formation initiale vétérinaire (2013)
 - c) Recommandations sur les compétences des paraprofessionnels vétérinaires (2018)
 - d) Lignes directrices pour le cursus de formation des paraprofessionnels vétérinaires (2019)
 - e) Lignes directrices pour les compétences et le cursus de formation des agents communautaires de santé animale (septembre 2024) ;
4. Les données générées et disponibles par l'intermédiaire du Processus PVS et de son *Système d'information - Performances des services vétérinaires* (PVSIS) ;
5. La déclaration de position de l'Association vétérinaire mondiale (WVA) sur les paraprofessionnels vétérinaires (2024) ;
6. Le Forum UA-BIRA / OMSA PPP Afrique dans le domaine vétérinaire (avril 2024) ;
7. Le travail mis en œuvre par de nombreux programmes et projets, soutenus par la FAO, l'OMS, le PNUE, VSF International et d'autres partenaires ;



...Les participants recommandent :

Pour les Membres à -

Législation

1. Veiller à ce que la législation nationale fournisse un cadre solide pour régir toutes les catégories de personnel impliquées dans les services de santé animale, y compris les vétérinaires, les *paraprofessionnels vétérinaires* (PPVs) et les *agents communautaires de santé animale* (ACSA) et que cette législation couvre leur formation, leurs qualifications, leurs prérogatives et leur réglementation.

Evaluation, planification et développement des effectifs de personnel

2. Procéder à des évaluations régulières des effectifs / de la démographie vétérinaires en veillant à ce que toutes les parties prenantes concernées soient impliquées dans le processus, en utilisant la collecte et le suivi de données différenciées en fonction du genre, en exploitant les données du système d'information du processus PVS, et en incluant la formation continue pour garantir une planification et un développement appropriés de la main-d'œuvre.

Règlementation

- 3.a. Assurer la création ou le renforcement d'un *organisme statutaire vétérinaire* (OSV) indépendant qui réglemente toutes les catégories de personnel, inclut leur représentation au sein du Conseil de l'Ordre (OSV), et garantit que la déontologie et la notion de responsabilité constituent les fondements de la pratique vétérinaire et que des mécanismes d'accès à un cadre de formation continue sont en place.
- 3.b. Encourager les organismes statutaires vétérinaires en Afrique à favoriser la collaboration, l'harmonisation des normes et le partage des ressources sur la réglementation de la pratique vétérinaire et la reconnaissance de toutes les catégories de personnel.

Enseignement et formation continue

4. Élaborer des programmes fondés sur les compétences pour l'éducation et la formation continue des vétérinaires et des para-professionnels vétérinaires, alignés sur les exigences nationales, sur les lignes directrices de l'OMSA concernant les compétences et les curriculums et sur les programmes de formation continue de l'OMSA fondés également sur les compétences. Accorder une attention particulière à la formation continue et aux compétences transférables pour les femmes et les hommes, tout en aspirant à une harmonisation régionale et à garantir des formations de qualité à l'échelle du continent.

Viabilité économique des Services Vétérinaires

5. Favoriser la durabilité économique des prestations de services vétérinaires, notamment en tirant parti des *partenariats public - privé* (PPP), en créant un environnement favorable, en offrant des incitations économiques, en préconisant des investissements pour un personnel qualifié et en stimulant les compétences du secteur privé en matière de gestion d'entreprise et de plaidoyer.

Inclusion du genre

- 6.a. Promouvoir l'égalité des genres et l'intégration de la dimension du genre dans les professions vétérinaires en garantissant égalité d'accès à l'enseignement, à la formation continue, à l'emploi et



à la prise de décision au sein de la profession, en adoptant des méthodes de collecte, d'analyse et de rapportage de données différenciées selon le genre et en garantissant une prestation de services adaptée aux besoins des éleveuses et des éleveurs.

- 6.b. Plaider en faveur de politiques qui répondent aux problèmes de violence, de harcèlement et de discrimination liés au genre, afin que tous les personnels se sentent en sécurité.

Bien-être et santé mentale

7. Promouvoir la résilience psychosociale des effectifs vétérinaires à travers une planification exhaustive des effectifs et de la démographie vétérinaires, de formations ciblées, d'allocations de personnel appropriées et de conditions de travail améliorées. De même, favoriser des infrastructures de soutien, un environnement décisionnel inclusif, et intégrer des mécanismes de soutien en matière de santé mentale.

Collaboration

- 8.a. Favoriser la collaboration entre les vétérinaires, les *paraprofessionnels vétérinaires* (PPV), les *agents communautaires de santé animale* (ACSA), leurs associations et d'autres professionnels du domaine vétérinaire, en y intégrant activement les secteurs public et privé.
- 8.b. Promouvoir la compréhension de la mission et de l'impact des Services Vétérinaires au-delà du domaine vétérinaire, y compris dans le cadre des approches « Une seule santé » (ou *One Health*, en Anglais).

Inclusion et jeunesse

9. Identifier et intégrer le point de vue des jeunes dans la planification et la prise de décision en matière d'effectifs/démographies de personnel et garantir une accessibilité abordable à l'enseignement vétérinaire et à la formation continue, une rémunération juste et l'inclusivité dans les carrières vétérinaires.

Développement numérique

10. Intégrer, si elles sont adaptées, des technologies numériques inclusives, à travers des programmes d'enseignement basés sur les compétences et dans les systèmes de prestation de services vétérinaires, afin d'améliorer la collaboration professionnelle, renforcer les soins préventifs, la réglementation et les capacités de surveillance, et d'améliorer l'efficacité des services rendus.

Pour l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) de -

1. Continuer à soutenir les Membres de l'OMSA dans la mise en œuvre de ces recommandations, par le biais des programmes de renforcement des capacités du Processus PVS et de son Système de Formation, y compris la Plateforme de Formation des Services Vétérinaires ;
2. Développer des indicateurs pour le suivi, l'évaluation et l'apprentissage de la Performance des Services Vétérinaires par le biais du Système d'Information PVS ;
3. Continuer à mettre à disposition et à encourager les Membres à accéder aux opportunités d'évaluation et de développement des effectifs/de la démographie vétérinaires offertes par le Processus PVS et le Système de Formation, en tenant compte des barrières linguistiques et technologiques ;



4. Mobiliser des ressources pour les programmes de renforcement des capacités de l'OMSA et de leurs innovations, par le biais de bailleurs de fonds ;
5. Plaider en faveur d'un financement et de partenariats public-privé durables des Services Vétérinaires;
6. Poursuivre la mise à jour et le développement de méthodologies et d'outils pour un enseignement et une formation continue du personnel basée sur les compétences, y compris les lignes directrices sur les compétences et les cursus de formation pour les vétérinaires, les PPVs et les ACSAs, ainsi que les programmes de formation continue;
7. Plaider pour la visibilité et l'inclusivité des Services Vétérinaires, notamment pour la promotion de la femme dans le recrutement et la rétention des effectifs et la démographie vétérinaires, pour des services vétérinaires qui répondent aux besoins des éleveuses et des éleveurs, et pour un développement des effectifs vétérinaires qui répondent aux besoins de la prochaine génération de professionnels de la santé animale ;
8. Encourager les Membres à collecter, analyser et rapporter des données quantitatives et qualitatives sur leurs effectifs/démographies vétérinaires en fonction du genre ;
9. Suivre et évaluer les progrès réalisés par les Membres dans la mise en œuvre des présentes recommandations, y compris en utilisant les données du Système d'Information du Processus PVS ;

Pour le Forum Africain des PPP dans le domaine vétérinaire, de -

OMSA et UA-BIRA, en tant que co-organisateurs du Forum Africain des PPP, à :

1. Élaborer une feuille de route quinquennale pour rendre le forum opérationnel afin d'améliorer la santé et le bien-être des animaux par le biais d'une stratégie exhaustive d'engagement des parties prenantes, impliquant des agences gouvernementales, des autorités vétérinaires, des entreprises de santé animale, des associations industrielles et les éleveurs ;
2. Faciliter un dialogue ouvert et encourager une participation active pour mieux identifier et répondre aux besoins et défis spécifiques au sein du secteur vétérinaire à travers les régions africaines ;
3. Renforcer la confiance et la transparence et promouvoir la co-création de solutions qui s'alignent sur les normes internationales, contribuant en fin de compte à un secteur de l'élevage plus résilient et prospère en Afrique ;

Les membres du Forum africain des PPP dans le domaine vétérinaire, pour -

4. S'engager dans les groupes de travail thématiques dudit Forum pour des discussions ciblées et des résultats exploitables, en veillant à ce que diverses perspectives soient prises en compte dans l'élaboration de solutions et en partageant le retour d'information afin d'améliorer et d'adapter continuellement les stratégies en fonction des contributions des participants et de l'évolution des circonstances pour rendre ce forum pertinent et durable ;

Les Centres Collaborateurs de l'OMSA pour -

1. Continuer à appuyer l'Organisation et ses Membres dans l'évaluation des besoins en matière d'enseignement et de formation continue, dans l'élaboration de normes de qualité pour l'enseignement et la formation continue, et dans la prestation de services de formation, conformément à leur mandat et par l'intermédiaire de la Plateforme de l'OMSA pour la formation des Services Vétérinaires.

